

## **Edito site internet FRI**

***Date de publication : 29/11/2010***

***Auteur : Claude-Alain Baume***

### **Acheter un tracteur pour payer moins d'impôts ?**

Les investissements matériels, au travers des amortissements ou des redevances de leasing, sont souvent considérés par les agriculteurs comme une mesure efficace de réduction de la charge fiscale de l'entreprise. Lorsque les investissements réalisés ne sont pas impératifs, cette stratégie conduit à une inutile dégradation des liquidités de l'entreprise. Les dépenses consécutives à l'acquisition du matériel dépassent alors très largement les économies d'impôts et de cotisations AVS.

Voici un exemple. M. Dupond acquiert un tracteur d'une valeur de CHF 100'000.– et le finance par un leasing. Au cours des 4 prochaines années, la totalité des taxes et redevances de leasing s'élèvent à CHF 109'324.– alors que les économies d'impôts et de cotisations AVS se montent à CHF 39'680.–. Au final, l'excédent de dépenses se monte à CHF 69'644.–, soit CHF 17'411.– par an.

Dans l'étude d'un projet d'investissement matériel, les 3 étapes de réflexion suivantes sont recommandées :

- a) Qu'est-ce que l'investissement envisagé doit apporter à l'entreprise ?
- b) Quels seront les coûts/dépenses et produits/recettes que cet investissement va générer en plus pendant sa durée de vie ?
- c) Existe-t-il des alternatives plus avantageuses permettant d'atteindre les mêmes buts ?